

Formation « Activités Physiques et Sportives (APS) sur prescription médicale »



Nom : Prénom :

Spécialité : N° RPPS :

Adresse professionnelle :

CP : Ville :

Tél Pro : Tél Portable :

Mail :

Choisir une session du module 1 et deux sessions du module 3

Module 1 : Prescrire l'Activité Physique DPC	Module 2 : Encadrer l'AP prescrite par le médecin *	Module 3 : Approfondir la prescription et sa mise en œuvre DPC
Volume horaire : 7h	Volume horaire : 7h	Volume horaire : 2 x 3h
<input type="checkbox"/> 17 mai – Montpellier <input type="checkbox"/> 14 juin – Toulouse <input type="checkbox"/> 05 juillet – Montpellier <input type="checkbox"/> 20 septembre – Toulouse	<input type="checkbox"/> 18 mai – Montpellier <input type="checkbox"/> 15 juin – Toulouse <input type="checkbox"/> 06 juillet – Montpellier <input type="checkbox"/> 21 septembre – Toulouse	APS et Pathologies liées au vieillissement <input type="checkbox"/> 12 octobre en matinée à Toulouse APS et pathologies rhumatologiques (à Toulouse en soirée) : <input type="checkbox"/> 21 février <input type="checkbox"/> 21 novembre APS et pathologies métaboliques <input type="checkbox"/> 07 novembre à Montpellier en soirée APS et cancers <input type="checkbox"/> 21 mars (en soirée à Toulouse) <input type="checkbox"/> 7 décembre (en matinée à Montpellier)
<i>Formation conjointe avec les intervenants sportifs</i>	<i>* Le module 2 est réservé aux intervenants sportifs</i>	

Fiche à transmettre à :

CEPFOR
mireille.divoley@cepfor.com
 700 rue l'Occitane - 31670 Labège
 05 31 61 59 40 (ligne directe)
 05 61 39 19 00 (standard)



Frais d'inscription (hors DPC*)

Pack M1-M3

- Médecin (hors DPC) = 500€
- Médecin dans le cadre du DPC : tarif DPC en vigueur

Module 3 seul :

- Médecin (hors DPC) = 50€
(option supplémentaire réservée aux personnes ayant déjà suivi la formation de base M1-M3)

* DPC = Développement Professionnel Continu